



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00579310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 26 - Partenariat CAF - Mon Compte Partenaire

Délibération n° 2019/005793

Partenariat CAF - Mon Compte Partenaire

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 7	03/09/2019	Favorable unanime
Commission n° 4	29/08/2019	Favorable unanime

1 - Contexte

La CAF du Doubs met à disposition de ses partenaires, et notamment de la Ville de Besançon, un Extranet intitulé «Mon Compte Partenaire».

L'accès à cet Extranet permet, en fonction des besoins des partenaires, d'accéder à un certain nombre de services. Ces services, dont les accès sont liés à des habilitations, sont gratuits.

2 - Accès à un nouveau service

En 2017, suite à la mise en œuvre du nouvel Extranet «Mon Compte Partenaire», la Ville de Besançon a signé avec la CAF du Doubs une convention d'accès (délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2017).

Dans le même temps, et en application de cette convention d'accès, la Ville a signé un Contrat de service (ainsi qu'un Bulletin d'adhésion) lui permettant d'accéder au service de Consultation de dossiers d'allocataires par les partenaires (CDAP).

Le service CDAP permet aux directions municipales (Petite Enfance, Education et Vie des Quartiers) de consulter le compte allocataire des bénéficiaires de prestations familiales afin d'appliquer aux familles une tarification calculée en fonction du quotient familial.

Dans le cadre de l'organisation et de la gestion de structures d'accueil en direction de la Petite Enfance et de l'Enfance, la CAF du Doubs propose à la Ville un avenant au Contrat de service (et un Bulletin d'adhésion) destiné à l'utilisation du service d'Aides financières d'action sociale (AFAS).

Dans un premier temps, le service AFAS permettra aux directions municipales de renseigner les données d'activités et financières :

- du Relais d'assistantes maternelles (RAM) - Direction Petite Enfance,
- des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires - Direction Education,
- des ALSH extrascolaires et adolescents (Direction Vie des Quartiers).

Dans un second temps, ce service sera élargi aux données concernant :

- les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) - Direction Petite Enfance,
- les Lieux d'accueils enfants / parents (LAEP - Directions Petite Enfance et Vie des Quartiers).

La déclaration informatisée de ces données auprès de la CAF du Doubs, via le service AFAS (en lieu et place des formulaires papier utilisés jusqu'alors), réduira les délais de notification et de paiement des prestations versées par la CAF à la Ville de Besançon dans le cadre des offres de service municipales.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver l'avenant au contrat de service pris en application de la convention «Mon Compte Partenaire», ainsi que le Bulletin d'adhésion au service AFAS, proposés par la CAF du Doubs,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant et ce bulletin d'adhésion,**
- **d'autoriser M. le Maire à inscrire en recettes les montants notifiés dans ce cadre par la CAF du Doubs.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

The image shows the official seal of the City of Besançon, which is circular and contains the text 'VILLE DE BESANCON' and '1790'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink that reads 'Dard'.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0